

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 70 JAN 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de BOUXWILLER
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site Ancienne usine à gaz, 7 rue de Neuwiller sont à l'origine de pollution des milieux ;

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de INGWILLER
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site ANC. MAAS, 26, rue de la moder sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **INGWILLER** :

ANC. MAAS
n°67SIS06779.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **INGWILLER**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 10 JAN. 2019

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe



Nadia IDIRI



Identification

Identifiant	67SIS06779
Nom usuel	ANC. MAAS
Adresse	26, rue de la moder
Lieu-dit	
Département	BAS-RHIN - 67
Commune principale	INGWILLER - 67222
Caractéristiques du SIS	<p>L'exploitation de l'ancienne usine de thermomètres au mercure a débuté en 1922 et a cessé en 1991. Lors de la cessation d'activité le sol est apparu pollué par le mercure.</p> <p>Le PV de récolement a été établi le 23/09/1998.</p>
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	<p>Les risques pour l'environnement sont limités, le mercure étant sous forme insoluble (95% métal, 5% sulfure).</p> <p>L'AP du 06/06/95 a prescrit l'élimination des déchets stockés et une étude de la contamination du site par le mercure. L'étude réalisée début 1996 a conclu à une pollution très faible des sols en profondeur malgré des teneurs ponctuellement élevées en surface, à une contamination des berges de la Moder, à l'absence de mercure dans les eaux de surface et des traces dans les eaux souterraines.</p> <p>L'AP du 23/12/96 impose la réalisation d'une étude et l'AP du 18/12/97 prescrit les mesures de dépollution et de mise en sécurité du site par le démantèlement, la mise en place d'une chape étanche, l'enlèvement des sédiments pollués et le contrôle. Les travaux ont été réalisés en 1998.</p> <p>Le site a été réhabilité en terrain de sport. Le rapport de fin de travaux ne relève aucune anomalie des eaux de la Moder. Des traces de mercure restent décelables dans les eaux souterraines.</p> <p>Le suivi annuel des eaux souterraines est réalisé par le propriétaire des terrains. En 2006, les résultats d'analyse des eaux, transmis par la commune, montraient une valeur de 0,3 µg/l pour les eaux souterraines, et une valeur inférieure à 0,2 µg/l pour les eaux de la Moder.</p> <p>Les derniers résultats d'analyse des eaux, transmis par la commune le 22 avril 2008, montrent, pour la teneur en mercure, des valeurs inférieures à 0,05 µg/l pour les eaux souterraines et pour les eaux de la Moder. Ces valeurs sont en dessous des seuils de quantification du laboratoire, en conséquence la surveillance est arrêtée.</p> <p>A notre connaissance, ce site n'a pas connu dernièrement d'évolution particulière.</p>

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	67.0025	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=67.0025
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	ALS6700352	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=ALS6700352
Administration - DREAL	Base S3IC (Installations Classées)	0067.01934	

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 1027681.0 , 6871872.0 (Lambert 93)

Superficie totale 9863 m²

Perimètre total 601 m

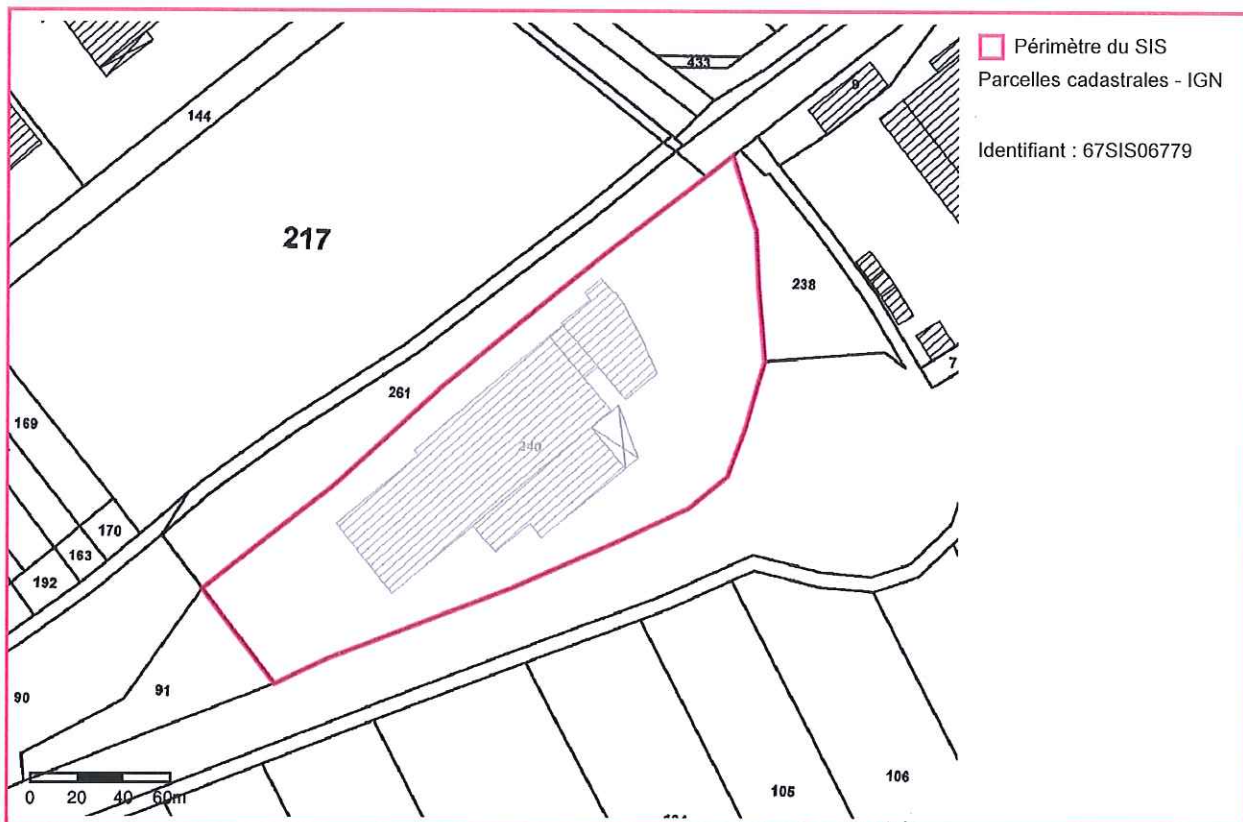
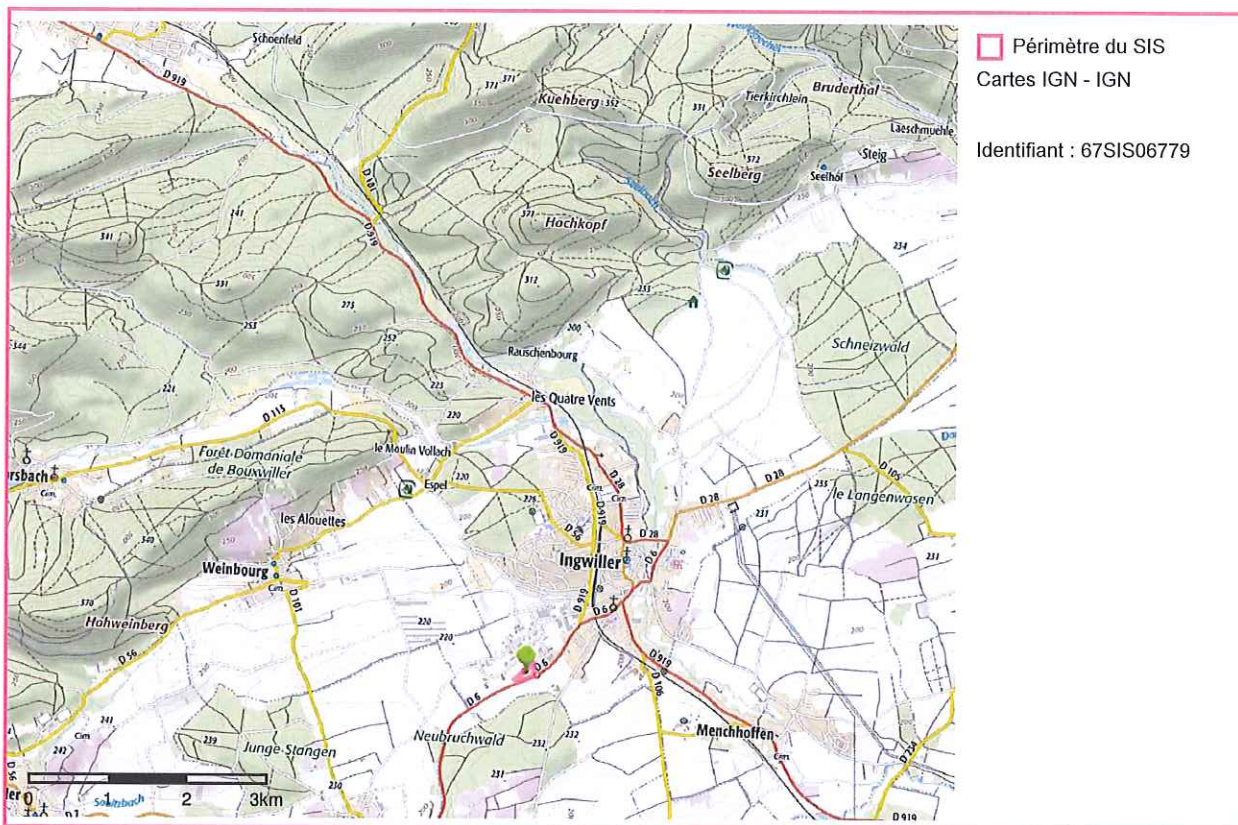
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
INGWILLER	12	240	29/10/2014

Documents

Cartographie



Préfecture du Bas-Rhin

vu } pour être annexé
à l'arrêté de ce jour



Le Préfet et par délégation
L'Adjointe Générale Adjointe

Nadia IDRI

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de INGWILLER / MENCHHOFFEN
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site ALBUS (anc. USINE KÖMMERLING), 34, ROUTE DE HAGUENAU sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **INGWILLER / MENCHHOFFEN** :

**ALBUS (anc. USINE KÖMMERLING)
n°67SIS06766.**

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **INGWILLER / MENCHHOFFEN**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 10 JAN, 2019

Le Préfet
Pour le Préfet, par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe


Nadia IDIRI



Identification

Identifiant	67SIS06766
Nom usuel	ALBUS (anc. USINE KÖMMERLING)
Adresse	34, ROUTE DE HAGUENAU
Lieu-dit	
Département	BAS-RHIN - 67
Commune principale	INGWILLER - 67222
Autre(s) commune(s)	MENCHHOFFEN - 67289
Caractéristiques du SIS	<p>La société NEOCOLLE a été autorisée à exploiter une usine de colle et un dépôt de liquides inflammables par arrêté préfectoral d'autorisation du 25 juillet 1956 sur un site à cheval sur les commune d'Ingwiller et de Menchhoffen.</p> <p>Elle a changé de nom en Kömmerling puis Albus.</p> <p>Elle a stoppé sa production le 30 novembre 2001 puis son stockage le 28 février 2002.</p> <p>Restriction d'usage conventionnelle au profit de l'Etat (RUCPE) du 19/12/2008</p> <p>Un PV de récolement a été établi le 25 novembre 2011 pour un usage résidentiel et tertiaire.</p>
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	<p>La pollution de la nappe par des composés organiques volatiles (COV) , composés organiques halogénés volatiles (COHV), benzène toluène xylène (BTX) et Hydrocarbures a été découverte en mars 1996.</p> <p>Son ampleur et son extension ont été déterminées l'année suivante suite à l'AP du 29/11/1996.</p> <p>Des concentrations très importantes en polluants (160 000 µg/l de toluène, des hydrocarbures, du dichlorométhane, du 1-1-1 trichloroéthane, et 2 g/l d'acétone)ont alors été observées.</p> <p>Un traitement par stripping a été mis en place le 5/10/1998 et les eaux traitées ont été rejetées dans la Moder.</p> <p>Le traitement à été levé en juin 2004.</p> <p>Des opérations de dépollution complémentaires des sols et des eaux souterraines se sont déroulées d'août 2004 à septembre 2005.</p> <p>Le rapport final de la dépollution du 21 août 2005 prononce la réception définitive du traitement des eaux de la nappe sur le site, les concentrations de COV étant toutes inférieures aux valeurs de référence fixées par l'arrêté préfectoral du 10 mai 2004.</p> <p>Les calculs de risques résiduels du 20/07/2006 et 11/0/2006 ont conclu à la compatibilité de la zone nord avec un usage résidentiel et tertiaire.</p> <p>Le Procès verbal de récolement partiel portant sur les terrains situés au Nord de la RD 919 et concernant les eaux souterraines est établi le 25 novembre 2011.</p> <p>Il vient en complément du PV de récolement partiel du 22 mai 2008 concernant l'état des sols sur les mêmes terrains.</p>

Les restrictions au droit d'administrer et de disposer du site constituées au profit de l'État le 19 décembre 2008 sont enregistrées au SIE de Haguenau depuis le 16 janvier 2009, bordereau 2009/49 case n°14 Ext.810.

Pour les eaux : l'absence de surveillance est justifiée, les concentrations de COV étant toutes inférieures aux valeurs de référence fixées par l'arrêté préfectoral du 10 mai 2004. Arrêt effectif de la surveillance : 27/09/2011 Les trois dernières campagnes de mesure ont mis en évidence une diminution progressive des concentrations. Pour l'ensemble des ouvrages et l'ensemble des paramètres les seuils fixés par l'arrêté préfectoral sont respectés.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	67.0049	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=67.0049
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	ALS6702993	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=ALS6702993
Administration - DREAL	Base S3IC (Installations Classées)	0067.00790	

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 1028805.0 , 6872001.0 (Lambert 93)
 Superficie totale 7653 m²
 Périmètre total 1299 m

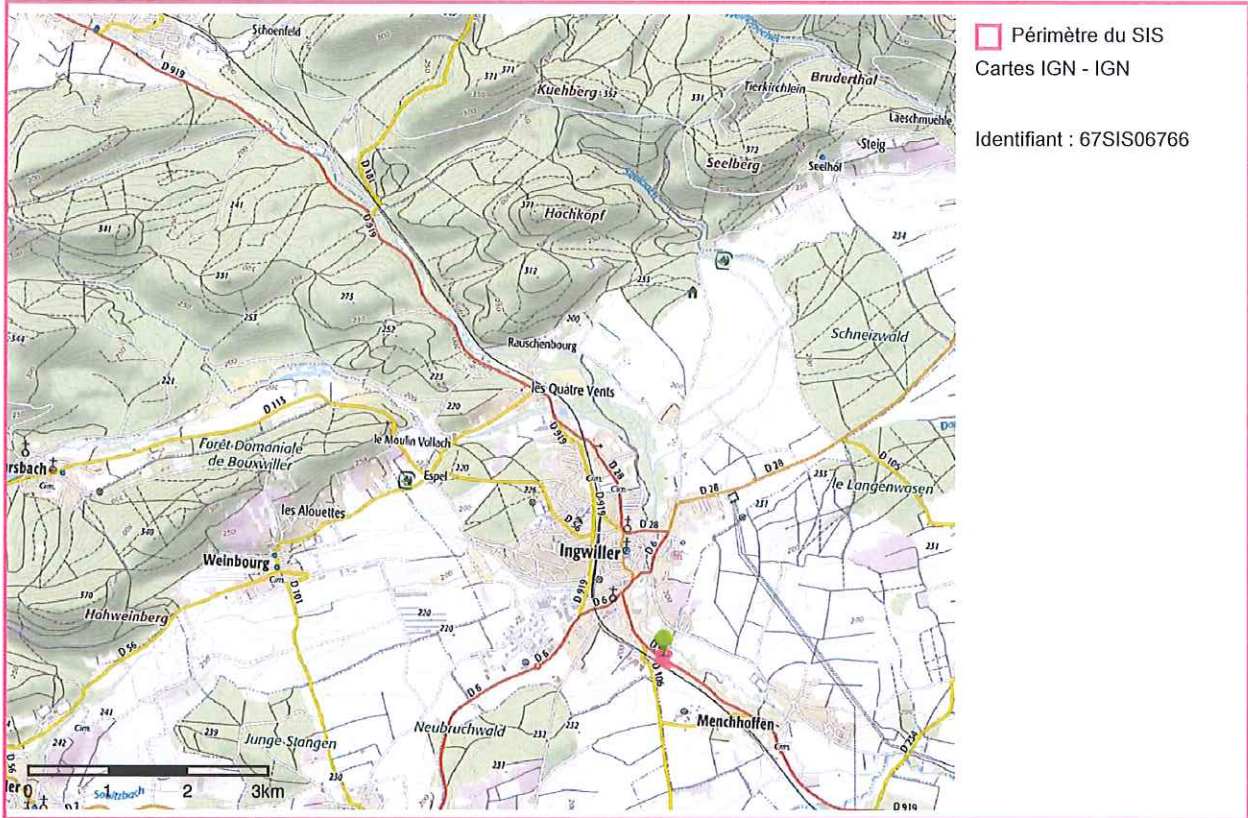
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
MENCHHOFFEN	02	249	19/02/2018
MENCHHOFFEN	02	198	19/02/2018
MENCHHOFFEN	02	250	19/02/2018
INGWILLER	11	159	19/02/2018
MENCHHOFFEN	02	251	19/02/2018
MENCHHOFFEN	02	252	19/02/2018
INGWILLER	11	260	19/02/2018
INGWILLER	11	156	19/02/2018
MENCHHOFFEN	02	253	19/02/2018
INGWILLER	11	76	05/03/2018

Documents

Cartographie



Préfecture du Bas-Rhin

v u { pour être annexé
à l'arrêté de ce jour

Pour la Préfecture par délégation
Le Préfet Adjointe


Media IDIRI 4 / 4

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **BOUXWILLER** :

**Ancienne usine à gaz
n°67SIS06447.**

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **BOUXWILLER**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

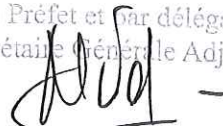
Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 10 JAN. 2019

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe


Nadia IDIRI



Identification

Identifiant	67SIS06447
Nom usuel	Ancienne usine à gaz
Adresse	7 rue de Neuwiller
Lieu-dit	
Département	BAS-RHIN - 67
Commune principale	BOUXWILLER - 67061
Caractéristiques du SIS	<p>Cette usine n'a pas été nationalisée et donc exploitée par Gaz de France. Elle ne figure ainsi pas dans la liste des établissements annexée au protocole de réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz signé en avril 1996 entre Gaz de France et le ministère chargé de l'écologie.</p> <p>L'activité a été arrêtée en mars 1958.</p>
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	<p>Les usines à gaz ont été exploitées à partir du milieu du XIX^e siècle jusque vers les années 1970. Environ 850 usines ont été dénombrées au niveau national. En raison des techniques standards de production de gaz mises en œuvre (pyrogénération, épurations physique et chimique des gaz, débenzolage à partir des années 1920, le benzol, mélange de benzène, toluène et xylènes servant de substitut à l'essence) les pollutions qu'elles présentent sont bien connues.</p> <p>Dans une usine à gaz, la distillation d'une tonne de houille produisait 300 à 350 m³ de gaz, 700 kg de coke, 50 à 70 kg de goudron, 150 litres d'eaux ammoniacales. Les principales substances polluantes sont le benzol, le cyanure, l'ammoniac, les goudrons de houille avec HAP, le naphthalène, les BTEX, les phénols et les crésols.</p>

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	ALS6701183	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=ALS6701183

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	1028288.0 , 6867635.0 (Lambert 93)
Superficie totale	2638 m ²
Perimètre total	364 m

Liste parcellaire cadastral

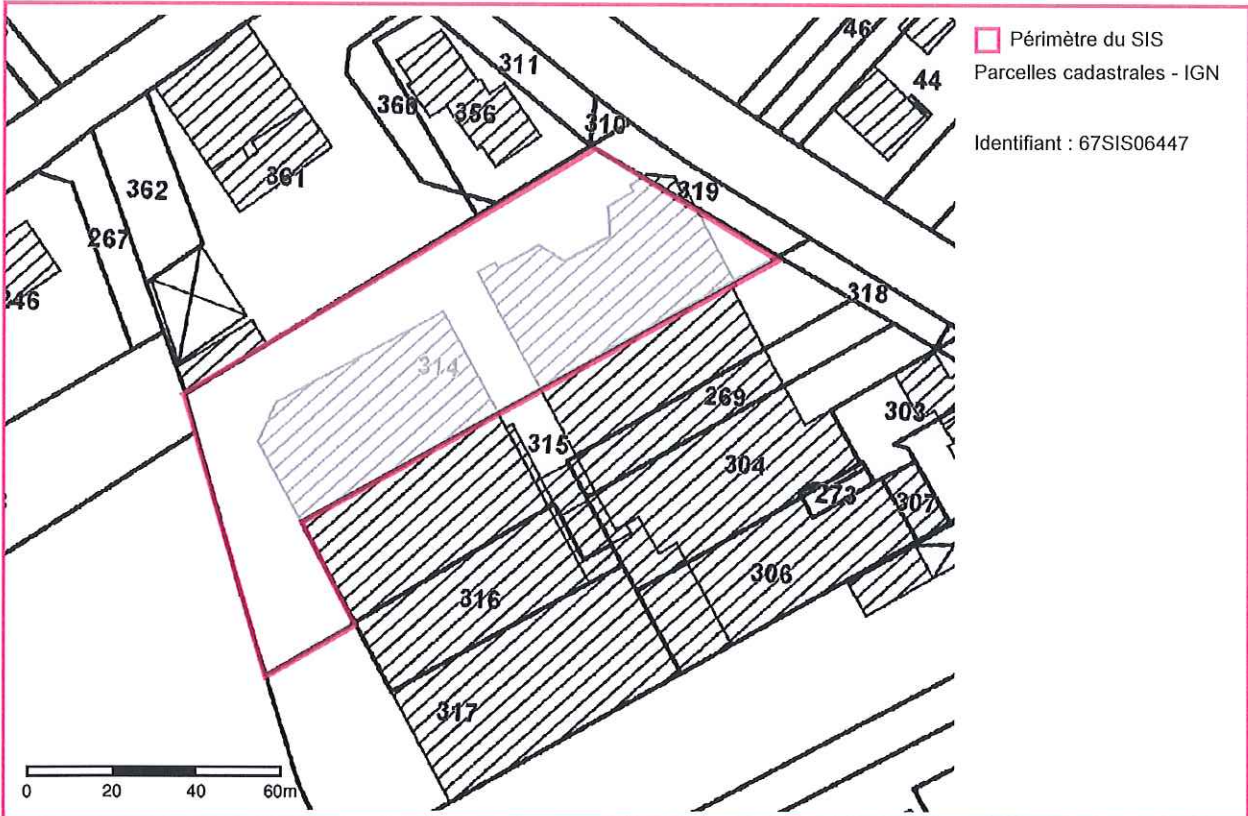
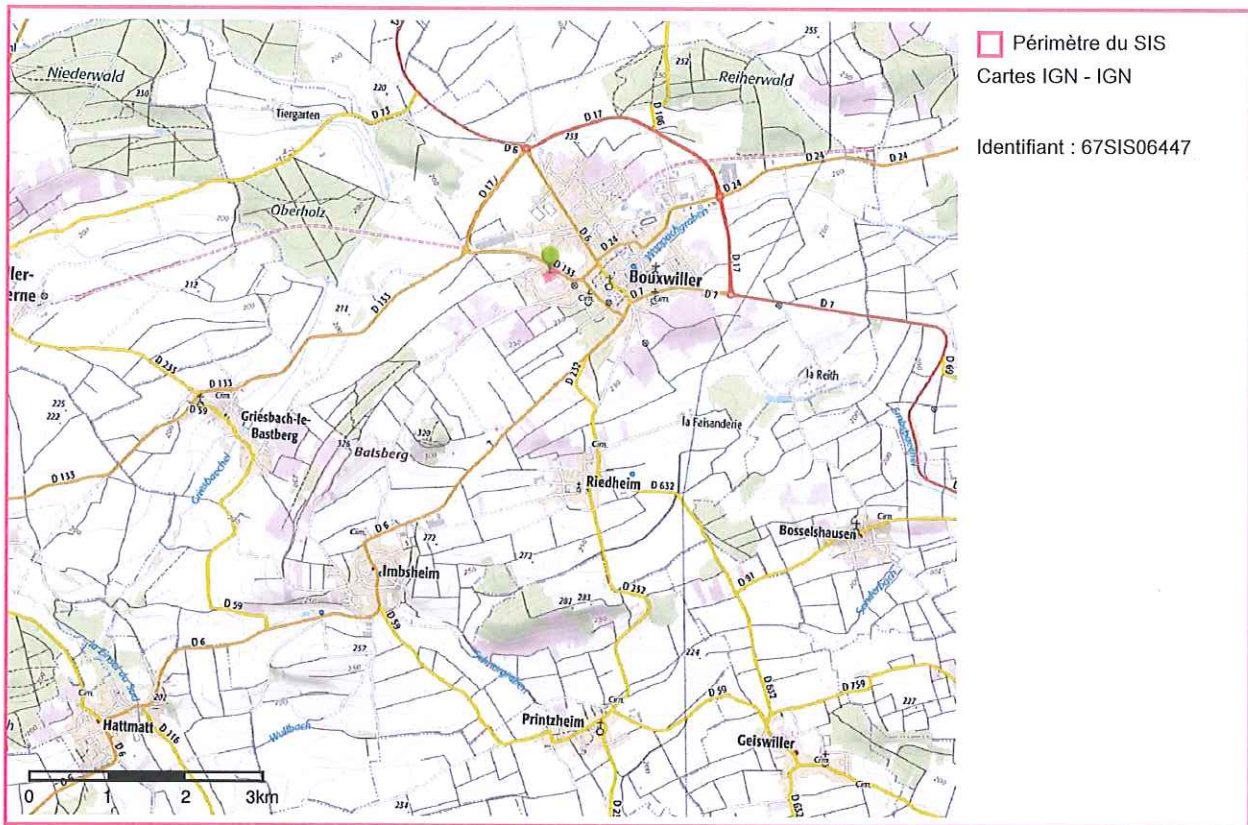
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BOUXWILLER	08	314	19/12/2017

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Photo aérienne 1952	identifiant de la mission : C3714-0141_1952_CDP3667_0010, cliché n°10. Echelle: 1/4530. Date de prise de vue : 11/06/1952. Source : Géoportail.	Oui
Plan cadastral	Source : cadastre.gouv.fr	Oui

Cartographie



Préfecture du Bas-Rhin

vu { pour être...
à l'issue de ce jour

Pour être Prêt et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe

[Signature]
pour la IDIRI

Fiche Détaillée

Description du site

Nom : Dépôt du Kohleberg
Adresse : RUE D IMBSHEIM (BOUXWILLER)
Commune 67061 BOUXWILLER
principale :

Description : Au début du XIX° jusqu'au début des années 1880, le site du Kohleberg (également dénommé du Sundhalt ou Kohlberri) était attenant au puits de mine de lignite ; on y entreposait ce charbon pauvre en carbone, donc de qualité médiocre, mais riche en sulfure de fer (pyrite) à l'air afin de le rendre pulvérulent par combustion lente. Par action de l'oxygène sur le soufre, le fer et l'alumine du charbon, il se formait des sulfates de fer et d'alumine qui étaient utilisés dans la chimie locale (société des mines du Batsberg devenue société des mines de Bouxwiller). Le dépôt qui subsiste est donc constitué fondamentalement par des résidus de ce type de traitement du minerai, associé à des stériles. Des déchets de l'activité chimique de cette période ont peut-être également pu y être déposés.

La société des mines de Bouxwiller a été dissoute en 1959.

Les sols comportent des scories noirâtres et des taches bleutées qui peuvent être apparentées à des résidus de bleu de Prusse (ferrocyanures), utilisé à l'époque comme pigment dans les peintures.

Observations: Des prélèvements ont été réalisés en 1998 sur des terres de couleurs bleu et rouge ; un prélèvement d'eau dans le Vitriolgraben (fossé au sud du site, le long du CD6) avait également été fait. « L'échantillon bleu » présentait des teneurs en cyanures, arsenic, baryum et plomb supérieurs aux valeurs guides sol (VDSS), notion qui n'existe plus aujourd'hui.

« L'échantillon rouge » ne présentait un dépassement que pour l'arsenic. Un essai de lixiviation réalisé sur un échantillon moyen de ces terres a montré que seul 13 % du cyanure était mobilisable. L'analyse des eaux du Vitriolgraben, nourri par les écoulements provenant du dépôt n'avait montré aucune anomalie (les polluants étant, a priori, sous des formes non mobilisables à l'état naturel).

Document identifié :

- Recherche en responsabilité sur les dépôts des anciennes usines chimiques de Bouxwiller. BRGM, février 1998.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de 30/09/2020
dernière
mise à jour
des
informations
:

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00041830101
Ancien 67SIS06448
identifiant
SIS :

Description : Au début du XIX° jusqu'au début des années 1880, le site du Kohleberg (également dénommé du Sundhalt ou Kohlberri) était attenant au puits de mine de lignite ; on y entreposait ce charbon pauvre en carbone, donc de qualité médiocre, mais riche en sulfure de fer (pyrite) à l'air afin de le rendre pulvérulent par combustion lente. Par action de l'oxygène sur le soufre, le fer et l'alumine du charbon, il se formait des sulfates de fer et d'alumine qui étaient utilisés dans la chimie locale (société des mines du Batsberg devenue société des mines de Bouxwiller). Le dépôt qui subsiste est donc constitué fondamentalement par des résidus de ce

type de traitement du minerai, associé à des stériles. Des déchets de l'activité chimique de cette période ont peut-être également pu y être déposés.

La société des mines de Bouxwiller a été dissoute en 1959.

Les sols comportent des scories noirâtres et des taches bleutées qui peuvent être apparentées à des résidus de bleu de Prusse (ferrocyanures), utilisé à l'époque comme pigment dans les peintures.

Observations: Des prélèvements ont été réalisés en 1998 sur des terres de couleurs bleu et rouge ; un prélèvement d'eau dans le Vitriolgraben (fossé au sud du site, le long du CD6) avait également été fait. « L'échantillon bleu » présentait des teneurs en cyanures, arsenic, baryum et plomb supérieurs aux valeurs guides sol (VDSS), notion qui n'existe plus aujourd'hui.

« L'échantillon rouge » ne présentait un dépassement que pour l'arsenic. Un essai de lixiviation réalisé sur un échantillon moyen de ces terres a montré que seul 13 % du cyanure était mobilisable. L'analyse des eaux du Vitriolgraben, nourri par les écoulements provenant du dépôt n'avait montré aucune anomalie (les polluants étant, a priori, sous des formes non mobilisables à l'état naturel).

Document identifié :

- Recherche en responsabilité sur les dépôts des anciennes usines chimiques de Bouxwiller. BRGM, février 1998.

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour : 30/09/2020

Description [3](#) Au début du XIX^e jusqu'au début des années 1880, le site du Kohleberg (également dénommé du Sundhalt ou Kohlberri) était attaché au puits de mine de lignite ; on y entreposait ce charbon pauvre en carbone, donc de qualité médiocre, mais riche en sulfure de fer (pyrite) à l'air afin de le rendre pulvérulent par combustion lente. Par action de l'oxygène sur le soufre, le fer et l'alumine du charbon, il se formait des sulfates de fer et d'alumine qui étaient utilisés dans la chimie locale (société des mines du Batsberg devenue société des mines de Bouxwiller). Le dépôt qui subsiste est donc constitué fondamentalement par des résidus de ce type de traitement du minerai, associé à des stériles. Des déchets de l'activité chimique de cette période ont peut-être également pu y être déposés.

La société des mines de Bouxwiller a été dissoute en 1959.

Les sols comportent des scories noirâtres et des taches bleutées qui peuvent être apparentées à des résidus de bleu de Prusse (ferrocyanures), utilisé à l'époque comme pigment dans les peintures.

Observations: Des prélèvements ont été réalisés en 1998 sur des terres de couleurs bleu et rouge ; un prélèvement d'eau dans le Vitriolgraben (fossé au sud du site, le long du CD6) avait également été fait. « L'échantillon bleu » présentait des teneurs en cyanures, arsenic, baryum et plomb supérieurs aux valeurs guides sol (VDSS), notion qui n'existe plus aujourd'hui.

« L'échantillon rouge » ne présentait un dépassement que pour l'arsenic. Un essai de lixiviation réalisé sur un échantillon moyen de ces terres a montré que seul 13 % du cyanure était mobilisable. L'analyse des eaux du Vitriolgraben, nourri par les écoulements provenant du dépôt n'avait montré aucune anomalie (les polluants étant, a priori, sous des formes non mobilisables à l'état naturel).

Document identifié :

- Recherche en responsabilité sur les dépôts des anciennes usines chimiques de Bouxwiller. BRGM, février 1998.

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.

BOUXWILLER		7	59	
BOUXWILLER		7	58	
BOUXWILLER		7	56	
BOUXWILLER		7	57	

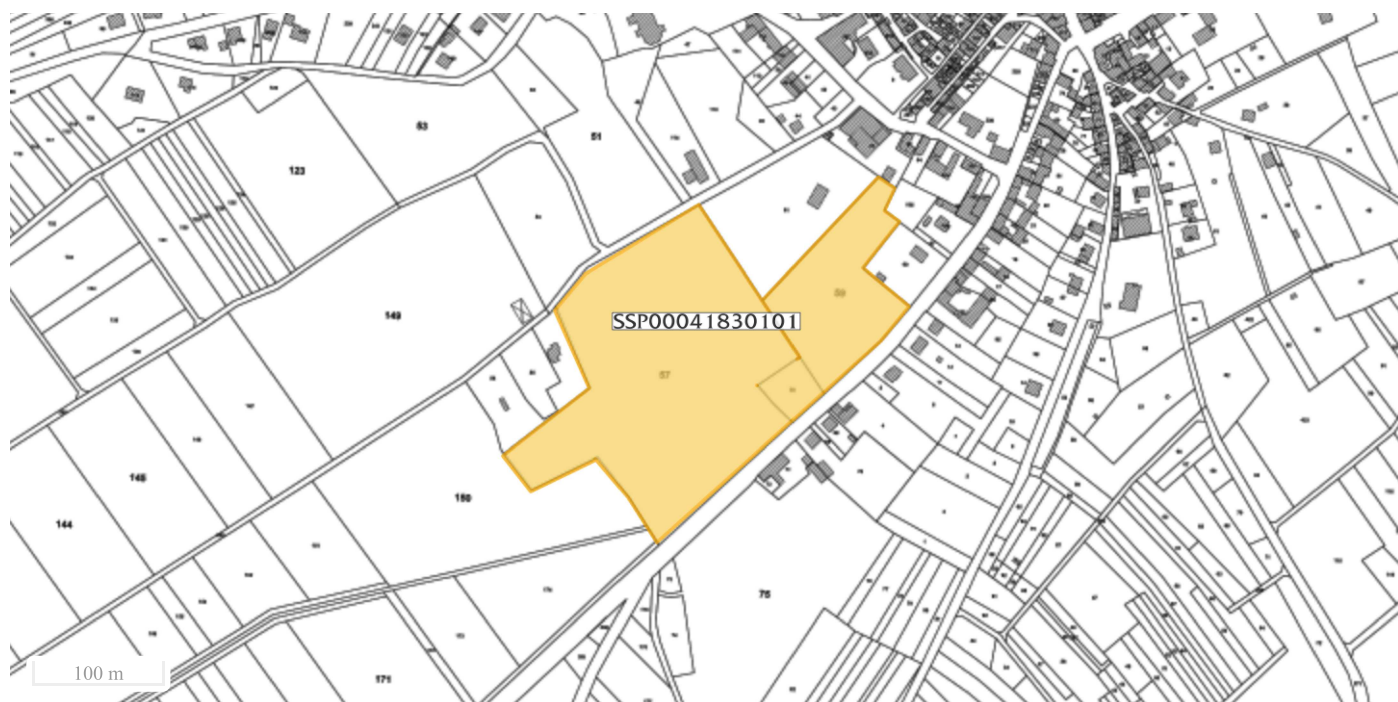
Plans cartographiques :



 Centroïde de la classification

Cartes IGN - IGN

Identifiant : SSP00041830101



Périmètre de la classification

Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : SSP00041830101

Coordonnées du centroïde : 832 568,7 ; 6 244 472,4 (Web Mercator Sphérique (EPSG:3857))

Superficie estimée : 107 513 m²

1 Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

3 Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont issues de la base de données BASOL (avant 2020) ou la base de données SIS s'ils n'étaient pas répertoriés dans BASOL.